



ASSOCIATION OF CONSULTING
ENGINEERING COMPANIES | CANADA

ASSOCIATION DES FIRMES
DE GÉNIE-CONSEIL | CANADA

RÈGLEMENTS CONCOURS DE L'AFGC POUR LES ÉTUDIANT(E)S EN GÉNIE



APERÇU.

L'objectif du concours est de motiver les étudiant(e)s à considérer une carrière dans le domaine du génie-conseil et à soumettre une photo sur la façon dont il/elle souhaite avoir un impact positif sur la société avec leur diplôme d'ingénierie.

Chaque soumission doit être sur l'impact positif que l'étudiant(e) en génie souhaite avoir sur la société ou comment il/elle changera le monde pour le mieux avec leur diplôme d'ingénierie. La créativité, la présentation, la capacité d'attirer l'attention et la capacité de communiquer une compréhension des contributions du génie-conseil à la société seront prises en considération.

Nous encourageons les participant(e)s à effectuer leurs propres recherches sur l'industrie du génie-conseil afin de prendre une photo qui illustre la façon dont les ingénieurs, spécifiquement les ingénieurs-conseils contribuent à la société et à son bien-être. Consultez le site Web www.legeniededemain.com pour obtenir de plus amples renseignements sur le génie-conseil.

PÉRIODE DU CONCOURS.

Le concours est organisé par l'Association des firmes de génie-conseil | Canada (ci-après AFGC) et se déroule du jeudi 1 mars 2018 à 12 h 01 HNE au samedi 31 mars 2018 à 23 h 59 HNE, sous réserve de ce qui suit :

ADMISSIBILITÉ.

Le concours est ouvert aux étudiant(e)s de premier et deuxième cycle actuellement inscrits dans un programme d'ingénierie dans une université canadienne accréditée. Les étudiant(e)s doivent participer individuellement. Il n'y a pas de limites au nombre de participations différentes permises par participant(e), cependant, les participations gagnantes des années précédentes ne peuvent pas être resoumises. Par contre, les participations non gagnantes des années précédentes peuvent être soumises à nouveau.

Nonobstant ce qui précède, le concours n'est pas ouvert aux personnes associées au concours, y compris les employé(e)s, agents ou représentants de l'AFGC (y compris ses divisions, filiales et sociétés affiliées) et fournisseurs des prix ou d'autres matériaux ou des services dans le cadre de ce concours (collectivement, les « personnes exclues »). Ce concours n'est également pas ouvert aux membres de la famille immédiate des personnes exclues, et toutes les autres personnes avec lesquelles les personnes exclues résident.

COMMENT PARTICIPER.

Aucun achat requis. Toutefois, le/la participant(e) admissible doit avoir accès à Internet et à un dispositif de prise de photo et posséder un compte de courriel pour participer au concours.

Pour participer et courir la chance de gagner le concours, le/la participant(e) doit suivre ces instructions :

1. Le/la participant(e) doit publier une photo, prise par lui/elle-même, sur Instagram ou Twitter qui illustre comment il/elle changera le monde ou le genre d'impact positif qu'il/elle souhaite avoir sur la société avec leur diplôme d'ingénierie. La publication doit inclure : une courte description, le mot cliqué #GénieConseilDeDemain, et la mention @aceccanada. Le texte complet de la soumission ne peut dépasser 280 caractères sur Twitter, ou 100 mots sur Instagram. La publication doit être visible par l'AFGC.
2. Aimer/suivre cette page Facebook <http://www.facebook.com/ACECAFGC>
3. Confirmer sa participation en envoyant un courriel à students@acec.ca avec un lien vers sa(ses) soumission(s), et compléter le formulaire qu'il/elle recevra.
 - a. Le personnel de l'AFGC enverra un court formulaire que le/la participant(e) doit remplir. Le formulaire demandera au participant(e) de présenter les informations suivantes
 - i. Nom légal complet tel qu'il/elle est imprimé dans le passeport
 - ii. Adresse permanente
 - iii. Université dans laquelle le/la participant(e) est inscrit
 - iv. Spécialité d'ingénierie dans lequel le/la participant(e) étudie
 - v. Numéro de téléphone
 - vi. Nom d'utilisateur Instagram ou Twitter utilisé pour participer

PRIX.

Il y aura un (1) prix. Le/la gagnant(e) du concours remportera un siège VIP au gala des Prix canadiens du génie-conseil, tenue à Ottawa le soir du 23 octobre, 2018, avec le transport ainsi que d'hébergement pour la nuit du gala inclus. Le/la gagnant(e) sera mis en vedette dans l'infolettre nationale de l'AFGC et la photo gagnante peut être utilisée à des fins promotionnelles tout au long de l'année.

Si le/la gagnant(e) ne peut pas assister au gala national, il/elle peut assister au gala des Prix du génie-conseil provinciaux ou territoriaux le plus près en termes de distance. Ces galas auront lieu en 2018 ou 2019. Consultez la liste de nos organisations membres provinciales et territoriales.

ÉVALUATION ET CRITERES POUR DÉTERMINER LE GAGNANT.

L'évaluation et la sélection des finalistes et du gagnant(e) aura lieu en avril 2018, dès que le concours se termine. Le panel de juges peut inclure, mais sans s'y limiter, les principaux représentants de l'industrie du génie-conseil, des jeunes professionnels et le personnel de l'AFGC. Les juges voteront selon les critères suivants :

1. Aptitude à attirer l'attention du spectateur
2. Capacité de communiquer une compréhension de la contribution des ingénieurs-conseils à la société
3. Créativité et présentation

L'AFGC communiquera avec le/la gagnant(e) par courriel et par téléphone dans les 14 jours suivant la date de clôture du concours.

L'annonce publique de la photo gagnante est prévue pour le 16 avril 2018 à 17h HAE. La date et l'heure qui précèdent peuvent être modifiées et dépendent entièrement du moment où le/la gagnant(e) répondra à l'AFGC afin de confirmer qu'il/elle accepte le prix.

Le/la gagnant(e) du concours sera annoncé sur :

- www.acec.ca/students
- www.acec.ca/etudiants
- [Le compte Instagram de l'AFGC](#)
- [Le compte Twitter de l'AFGC](#)
- [La page Facebook de l'AFGC destinée aux étudiants](#)

REMISE DU PRIX.

Pour réclamer son prix, le/la gagnant(e) doit remplir les conditions d'admissibilité écrites dans les règlements du concours. En outre, il/elle doit:

- Confirmer son admissibilité.
- Consentir à ce que l'AFGC utilise la photo gagnante, leur nom, leur ville de résidence, l'Université où il/elle est un étudiant(e) actif, leur photographie, leur voix et ses déclarations à des fins publicitaires, sans compensation.
- Accepter le prix tel que décerné.

- Répondre à l'AFGC d'une manière qui permet à l'AFGC de réserver le transport et l'hébergement.

Si ce participant(e) ne répond pas aux conditions précédentes, l'AFGC sélectionnera le prochain finaliste et le nommera gagnant.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

1. En soumettant une photo pour le concours, vous acceptez de placer la photo que vous soumettez en ligne pour le visionnement public. En participant à ce concours, vous consentez à l'utilisation par l'AFGC de la photo soumise, de votre nom, de l'Université où vous êtes un/une étudiant(e) et votre spécialité d'ingénierie, à des fins de publicité, sans compensation.
2. Toutes les participations doivent être une photo qui a été prise par le/la participant(e), ou doit être une photo / image dont le/la participant(e) possède la propriété et les droits légaux. La photo ne doit pas être une photo de leur propre projet d'ingénierie. Les images de stock ne sont pas autorisées.
3. Inclure / coller du texte sur la photo / image elle-même pour augmenter la quantité de texte dans la description n'est pas autorisé.
4. Des modifications simples à la photo / image telles que détourner l'image ou les ajustements de luminosité/contraste sont permises, mais les participations doivent consister d'une seule photo / image; les entrées de type collage ne sont pas permis.
5. Les participations gagnantes des années précédentes ne peuvent pas être resoumises. Par contre, les participations non gagnantes des années précédentes peuvent être soumises à nouveau.
6. Si la photo que vous soumettez gagne, l'AFGC vous demandera une copie de la photo gagnante pour circulation aux parties prenantes et à ses partenaires, ainsi que son utilisation par les organisations membres de l'AFGC et ces firmes membres dans leurs activités de rayonnement du génie-conseil auprès des étudiants.
7. La publication doit inclure : une courte description, le mot clique #GénieConseilDeDemain, et la mention @aceccanada. Le texte complet de la soumission ne peut dépasser 280 caractères sur Twitter, ou 100 mots sur Instagram. La publication doit être visible par l'AFGC.
8. Il n'y a pas de limites au nombre de participations différentes permises par participant, cependant, les entrées doivent différer en texte et en photo. Le même

texte et / ou la même photo ne peuvent pas être utilisés pour plusieurs soumissions.

9. Toutes les participations seront examinées pour leur pertinence et celles jugées inadmissibles seront immédiatement retirées.
10. Les photos et leurs descriptions doivent contenir un langage approprié (pas de jurons, d'obscénité ou de vulgarité) faute de quoi les photos seront disqualifiées.
11. Afin d'être déclaré gagnant(e) par les juges du concours, un/une gagnant(e) potentiel doit être en conformité avec les règles du concours.
12. Si un/une gagnant(e) potentiel ou déclaré ne se conforme pas aux règlements du concours, les juges du concours se réservent le droit de disqualifier ce participant(e) du concours et de sélectionner un autre gagnant(e). Les chances de gagner dépendent du nombre d'autres inscriptions admissibles reçues pour le concours.
13. LES DECISIONS DES JUGES DU CONCOURS SONT DÉFINITIVES, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en ce qui concerne les questions relevant de sa compétence. En cas de conflit entre les règles et les instructions données dans les documents officiels de promotion du concours, ces règles prévalent.
14. AUCUN ACHAT REQUIS: Aucun achat requis pour participer à ce concours.
15. Les instructions et règlements de ce concours seront disponibles pendant la période du concours à www.acec.ca/etudiants.
16. Toute tentative d'altérer le processus de participation, d'interférer avec les règlements du concours, d'endommager délibérément tout site Web, compte de médias sociaux ou de nuire à l'administration, la sécurité ou le fonctionnement légitime du concours, est une violation des lois criminelles et civiles, et l'AFGC se réserve le droit de réclamer des dommages et / ou d'autres mesures de toutes les personnes responsables de tels actes dans toute la mesure permise par la loi, ce qui peut inclure la disqualification du participant ou l'interdiction de participer au concours actuel et aux futurs concours de l'AFGC.
17. AFGC n'assume aucune responsabilité quant : aux participations perdues, volées, en retard, retardés, endommagés, illisibles, incomplètes, ou quant à l'échec, l'interruption ou le retard de tout courriel ou autre communication à recevoir, quelqu'en soit la cause; des problèmes de fonctionnement de quelconque site Web, application mobile ou fonctionnalité d'une site Web; le dysfonctionnement ou des dommages causés à tout équipement informatique, données ou logiciels, systèmes en ligne, serveurs ou fournisseurs d'accès; ni pour la fonctionnalité perdue en raison de l'inactivité de fichiers témoin (cookies); la congestion du trafic

sur l'Internet; la sécurité ou la confidentialité des informations transmises via des réseaux informatiques; ou de violations de la vie privée en raison de l'interférence par des tiers informatiques "pirates informatiques".

18. L'AFGC se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de modifier, d'annuler, de fermer, de suspendre ou de rétablir le concours en tout temps et pour quelque raison que ce soit. L'AFGC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de remplacer toute composante du prix pour sa valeur en espèces ou un prix d'environ la même valeur au détail. Le prix n'est pas transférable, doit être accepté tel qu'il est attribué par l'AFGC et ne peut être échangé pour de l'argent ou d'autres substituts par le/la gagnant(e) déclaré.
19. En participant au concours, chaque participant accepte de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets à changement sans préavis individuel aux participants du concours. Chaque participant(e) accepte que l'AFGC, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, dirigeants, employés, représentants, agents et agences de publicité et de promotion, se dégagent entièrement de la responsabilité en cas de tout dommage ou perte subie à la suite de ou découlant de la participation du participant aux concours ou de l'utilisation de toutes composantes du prix.
20. Pour les résident(e)s du Québec, dans le cas d'un différend quant à l'organisation ou à la conduite du concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
21. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du présent règlement du concours n'affectent aucunement la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition.
22. Les renseignements personnels recueillis auprès des participant(e)s seront utilisés par l'AFGC dans le but de l'administration du concours et d'utiliser le contenu généré par l'utilisateur à des fins publicitaires. En participant au concours, le/la participant(e) accepte de placer la photo qu'il/elle soumet en ligne pour le visionnement public et il/elle consent à ce que l'AFGC utilise la photo, son nom, l'université où il/elle est un étudiant(e) actif et la spécialité d'ingénierie étudiée, à des fins publicitaires, sans compensation.

En participant au concours, le/la participant(e) consent à la manière de collecter, utiliser et divulguer des renseignements personnels tels qu'énoncés dans la politique de confidentialité de l'AFGC qui est disponible à http://www.acec.ca/fr/au_sujet_afic/politique_confidentialite.html

23. Ce concours n'est en aucune façon sponsorisé, endossé, administré par, ou associé à Facebook, Instagram ou Twitter et les participants libèrent complètement Facebook, Instagram et Twitter de toute responsabilité face à ce concours.